



Assemblée générale ordinaire du 9 février 2021

MODIFICATION DES MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE PASSAGE A HUIS CLOS

EXEL Industries informe ses actionnaires que, compte tenu du contexte sanitaire actuel et des mesures restreignant les rassemblements et conformément à l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 autorisant la tenue des assemblées générales hors la présence des actionnaires et des personnes pouvant y assister, **l'assemblée générale ordinaire d'EXEL Industries du 9 février 2021, qui avait été initialement convoquée à l'auditorium du centre d'affaires Paris Victoire, se tiendra exceptionnellement à huis clos, à l'établissement principal de la Société, 52 rue de la Victoire, 75009 Paris.**

Il ne sera en conséquence pas possible d'assister physiquement à l'assemblée générale et aucune carte d'admission ne sera délivrée.

Elle sera diffusée en direct le mardi 9 février 2021 à 10h30 sur le site internet de la Société (www.exel-industries.com).

Dans ce contexte, les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance et préalablement à l'assemblée générale. Ils sont invités à voter par correspondance à l'aide du formulaire de vote ou à donner pouvoir au Président de l'assemblée ou à leur conjoint ou à un autre actionnaire.

L'avis de convocation est publié le 21 janvier 2021, dans le JAL Union.

Les modalités de participation et de vote à l'assemblée générale ordinaire du 9 février 2021 figurent dans l'avis de convocation et dans la brochure de convocation téléchargeable sur le site internet de la Société dans la rubrique dédiée à l'assemblée générale.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et du décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020, EXEL Industries informe ses actionnaires que les scrutateurs qui ont été désignés pour l'assemblée générale du 9 février 2021 sont : EXEL sas, représentée par Mme Marie Claire Ballu, et M. Cyril Ballu.

Les documents et renseignements relatifs à l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les informations visées à l'article R 22-10-23 du code de commerce (anciennement l'article R 225-73-1) ainsi que le document d'enregistrement universel 2019-2020, déposé le 18 janvier 2021 auprès de l'AMF, peuvent être consultés sur le site internet de la Société, rubrique Assemblée générale.

Prochains rendez-vous

Le 26 janvier 2021 après Bourse: chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2020-2021.

Le 9 février 2021, assemblée générale des actionnaires

Le 27 Avril 2021 après Bourse: chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2020-2021.

A propos d'EXEL Industries :

Le métier principal d'EXEL Industries est la pulvérisation, pour l'agriculture et l'industrie. Le Groupe est également présent sur les marchés de l'arrosage grand public et des arracheuses de betteraves. La vocation d'EXEL Industries est de se développer sur ses marchés grâce à une politique d'innovation permanente et à une stratégie d'internationalisation. EXEL Industries emploie 3 544 personnes dans 27 pays, sur les 5 continents.

*Euronext Paris, SRD Long only – compartiment B (Mid Cap)
indice EnterNext© PEA-PME 150 (Mnemo EXE / ISIN FR0004527638)*



VOS CONTACTS



Yves BELEGAUD Directeur Général groupe Yves.belegaud@exel-industries.com	Patrick TRISTANI C.F.P.O / Relations Investisseurs Patrick.tristani@exel-industries.com
--------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------